

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

Le : 23 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame RESTOUEIX Chloé, Madame Déborah CORNILLOT, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

PROCURATIONS : Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON, Monsieur Ludovic DELHOUME à Monsieur Michel BAUDU, Monsieur Arnaud BOUHIER à Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Stéphane CARILLON,

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Délibération n°2024-05-02 Prolongation du mandat du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Pour rappel, les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont été élus en octobre 2022 pour une durée de 2 ans, le mandat arrive à échéance en octobre 2024.

Pour permettre aux jeunes élus de pouvoir suivre leurs projets jusqu'à leur terme, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de proroger le mandat des élus du CMJ d'une année.

Le renouvellement des membres du CMJ interviendrait de ce fait en octobre 2025.

Pour information, les membres du CMJ ont voté à la majorité (14 voix pour et une voix contre) cette prorogation.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la prolongation du mandat du Conseil Municipal des Jeunes pour une durée d'un an.

Effectif légal : 27

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 27*

Votants : 26

Présents : 21

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240524-20240502-DE

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité la prolongation du mandat du Conseil Municipal des Jeunes pour une durée d'un an, la fin de leur mandat interviendrait donc en octobre 2025.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 24 mai 2024.

Affiché / Notifié le 24 avril 2024

Certifié exécutoire le 24 avril 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAND

